



Les Margouillats de Saint-Jean

Hôtel de Ville
31240 SAINT-JEAN
<http://www.lesmargouillatsdesaintjean.fr/>

Informations relatives au Bulletin n° 1

La fédération demande aux licenciés de remplir le **Bulletin N° 1** et de le remettre à leur club : ceci permet d'attester que les adhérents ont bien été informés des différentes garanties d'assurance possibles.

Le montant d'adhésion indiqué en page **Tarifs** inclut 3 EUR de RC (Responsabilité Civile), laquelle est **obligatoire**.

En revanche, **l'assurance à la personne** n'est pas obligatoire et n'est donc pas incluse dans les tarifs communiqués.

Si vous souhaitez souscrire une assurance, vous devez :

- cocher la case correspondant à votre choix,
- ajouter le montant correspondant au montant à régler pour l'adhésion.
-

Exemple : si vous souhaitez souscrire l'option Assurance Base, vous devez cocher les 2 cases suivantes et ajouter 8 EUR au montant à régler :

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2019

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____
Né(e) le : _____
Adresse : _____
Nationalité : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____
N° de licence 2018-2019 : _____ Club : _____
déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence :

- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
- souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :

Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :

Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :

IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)



Les Margouillats de Saint-Jean

Hôtel de Ville
31240 SAINT-JEAN
<http://www.lesmargouillatsdesaintjean.fr/>

Si vous ne souhaitez pas souscrire une assurance, vous devez cocher la case suivante et ne rien ajouter au montant à régler (les 3 EUR obligatoires sont déjà inclus) :

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2019

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Nationalité : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

N° de licence 2018-2019 : _____ Club : _____

déclare :

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence :
- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
 - souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :
 Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :
 Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)
- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :
 IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)

- avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Fait à : _____ le _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)